

Procès Verbal du Conseil Municipal Séance du 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

Présents :

Gilles DELFOLIE, Maire.

Cécile REGRAIN, Philippe COUSIN, Adjoint.

Delphine COURTOT, Pascale IGORRA, Christel LEBLANC, Elodie PHILIPPON, Conseillères.

Jean-Jacques LANDUYT, Pascal LECOURT, Conseillers.

Excusés :

Gilles CHANTRIER (pouvoir à P. IGORRA)

Geoffrey TOURNY (pouvoir à G. DELFOLIE)

Approbation du procès verbal de la séance précédente

Travaux de rénovation de l'éclairage public : Plan de financement DCM 202406

Signature de convention de mise à disposition d'un agent technique DCM 202407

Approbation du procès verbal de la séance précédente

Après lecture, le conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Travaux de rénovation de l'éclairage public : Plan de financement DCM 202406

Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu du SDE 18 le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux d'aménagement de l'éclairage public des armoires AA et AG dans le but de remplacer les sources énergivores et de procéder à d'importantes économies d'énergie.

Il propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

PLAN REVE

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, ...)		1 060,56 €	8 517,24 €
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, ...)		3 690,00 €	
	Fourniture et pose (enveloppe, coffret, platine, protection, accessoires)		3 766,68 €	

MATERIEL	LANTERNE TEKK S 24 LED ASY10 700MA 52W ABAISSEMENT 20% 23H/05H RAL 2900	15	4 296,00 €	4 555,00 €
	MANCHON D'ADAPTATION Ø60/Ø49	15	259,00 €	
	Mât		0,00 €	

Total HT 13 072,24 €

Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (70%) 9 150,57 €

Participation de la Collectivité sur le montant HT (30%) 3 921,67 €

HORS PLAN REVE

PIECES ADMINISTRATIVES	Etude technique d'éclairage public		472,68 €	568,68 €
	Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)		96,00 €	

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, ...)		2 024,88 €	6 116,52 €
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, horloge astronomique, ...), essais et réglage		4 091,64 €	

MATERIEL	LANTERNE VENCE 12 LED ASY10 700MA 27W RAL 6005 ABAISSEMENT 20% 23H/05H	22	9 867,00 €	16 749,00 €
	CROSSE ORION S 0.8M RAL 6005	22	6 882,00 €	

CABLAGE	Déroutage de câble d'éclairage public et accessoires	801m	1 452,18 €	2 654,56 €
	Fourniture de câble d'éclairage public		1 202,38 €	

Total HT 26 088,76 €

Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%) 13 044,38 €

Participation de la Collectivité sur le montant HT (50%) 13 044,38 €

Total HT 39 161,00 €

Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT 22 194,95 €

Participation de la Collectivité sur le montant HT 16 966,05 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de financer une partie des coûts d'investissement suivant le plan de financement prévisionnel soit 16 966.05 € HT, qui seront inscrits au budget 2024.
- d'autoriser le Maire à signer tous actes et conventions en ce sens.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Signature de convention de mise à disposition d'un agent technique DCM 202407

Mr le Maire informe le conseil que, comme il l'avait été évoqué préalablement, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent technique à temps partiel afin d'entretenir le cimetière, les zones communales et d'effectuer divers petits travaux.

Après discussion avec la mairie de Châteauneuf sur Cher qui l'emploie en tant qu'agent technique, il a été convenu que Mr David BRUNEAU serait mis à disposition de notre commune à compter du 1^{er} avril 2024, à raison de 15 heures hebdomadaires effectuées les lundis et mardis, jusqu'au 31 décembre 2024.

Le remboursement des frais de fonctionnement du service commun fera l'objet d'une facturation par la commune de Châteauneuf sur Cher.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous actes et conventions utiles à cette mise à disposition.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. BrunEAU", with the number "202407" written next to it.